

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 OCTOBRE 2003

AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LE PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2
DU CONSEIL REGIONAL POUR L'EXERCICE 2003

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

« AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES »**« AFFAIRES ECONOMIQUES »**

Les commissions constatent que les propositions d'inscriptions nouvelles en **dépenses** s'élèvent :

┌ en investissement :

3 à 35 422 630 € en autorisations de programme dont 17 100 000 € pour le secteur « routes et transports publics » (complément d'études dans le cadre de l'opération tram-train) et 15 000 000 € pour le secteur « développement local » (achèvement du programme de réhabilitation des écoles primaires) ;

3 à 7 298 206 € en crédits de paiement dont 4 184 000 € pour le remboursement de la dette en capital.

Les commissions notent la volonté du conseil régional de renforcer la surveillance des TAAF avec l'inscription de crédits au fonds de concours en faveur des TAAF pour l'acquisition d'un navire de surveillance (720 000 €).

┌ en fonctionnement,

3 à 5 009 175 € en capacités d'engagement dont 892 285 € pour le secteur « formation professionnelle » ;

3 à 4 413 805 € en crédits de paiement dont 1 209 300 € pour le secteur "agriculture" et 497 380 € pour le secteur "sport".

Au niveau des **recettes**, un recours à l'emprunt à hauteur de 11 712 011 € est proposé.

« AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES »

La commission note que pour le secteur de la culture et le secteur « sportif et socio-éducatif » la décision modificative n° 2 du conseil régional répond à deux objectifs :

- *Une réactualisation des lignes budgétaires*

C'est essentiellement l'objet du chapitre 902 intitulé « culture – vie sociale » de la section d'investissement dont la seule demande supplémentaire concerne des travaux portant sur des bâtiments autour du musée de Stella (150 000 euros).

- *Une inscription de crédits nouveaux pour faire face à des besoins latents*

Plusieurs enveloppes complémentaires sont inscrites au chapitre 945 « sports et beaux-arts » de la section de fonctionnement et abondent, entre autres :

- les subventions accordées par le conseil régional dans le domaine culturel (750 000 euros) ;
- les aides aux études sportives en Métropole (134 000 euros) ;
- les aides à l'encadrement associatif (343 9000 euros).

« AFFAIRES AGRICOLES »
« EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »
« AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »
« COOPERATION REGIONALE »

Les commissions prennent acte du projet de décision modificative n° 2 du conseil régional pour l'exercice 2003.